

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2530

29 décembre 2009

### SOMMAIRE

Abanico S.à r.l. ....	121410	Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingtième (80) S.e.c.s. ....	121414
Advance Company S.à r.l. ....	121409	Jas (Mobile) S.A. ....	121413
Air Transports Investments S.A. ....	121410	Kornmarkt ....	121411
Amel Holding S.A. ....	121408	LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l. ....	121430
Amway Luxembourg S.à r.l. ....	121396	LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l. ....	121427
Apax Med A S.à r.l. ....	121408	LaSalle UK Ventures Property 1 ....	121427
Aquiline C2P Holdings S.à r.l. ....	121415	LaSalle UK Ventures Property 2 ....	121428
Benli Holding S.à r.l. ....	121411	LaSalle UK Ventures Property 3 ....	121428
Bilco Limited, S.A. ....	121409	LaSalle UK Ventures Property 5 ....	121429
Bio Dynamics B.V. ....	121430	LaSalle UK Ventures Property 6 ....	121429
Capital International Emerging Markets Fund ....	121408	LaSalle UK Ventures Property 8 ....	121430
Carren Gere S.A. ....	121409	Locaso Exploitation S.à r.l. ....	121407
Casa Famiglia SA ....	121410	Magna Park JV Units Hamburg 1 - Germany S.à r.l. ....	121396
Centre de Maintenance à Distance SA ..	121412	Med A Holding S.à r.l. ....	121408
Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils ....	121407	Mixvoip S.A. ....	121431
Compound Investments S.A. ....	121413	Mobilier et Jardin S.A. ....	121407
Corpoinvest Soparfi S.A. ....	121429	Mogendorf Immo S.A. ....	121431
Dalia Air Line ....	121395	Mokastar S.A. ....	121415
Efficiency Growth Fund ....	121427	Pergam Properties GP S.à r.l. ....	121413
Farton Holdings S.A. ....	121394	ProLogis UK XCVII S.à r.l. ....	121439
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes .....	121431	ProLogis UK XLIX S.à r.l. ....	121437
Ganeesha I S.A. ....	121396	Richbourg Invest S.A. ....	121412
goals and more ....	121424	Skyblue Chip S.A. ....	121409
HA - AS s.à r.l. ....	121422	TERRANUEVA Holding S.A. ....	121428
Héritiers Jules Gales S.A. ....	121394	Torno Global Contracting S.A. ....	121407
Hill Europa A.G. ....	121411	Tradition Luxembourg S.A. ....	121435
Immobilière In der Ronnwies Sàrl .....	121410	Trivox S.à r.l. ....	121395
Indian Fund S.A., SICAV-SIF .....	121412	Virgo Crest Holding S.A. ....	121411
Inncona S.à r.l. & Cie. Deux cent cinquantième (250) S.e.c.s. ....	121414		

**Farton Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 49.229.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154198/10.

(090187009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 52.907.

Im Jahre zweitausendneun, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "HERITIERS JULES GALES S.A." mit Sitz in L-5533 Remich, 47, Esplanade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 52.907, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitz in Hesperingen, am 3. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 33 vom 18. Januar 1996.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Christophe FENDER, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft HERITIERS JULES GALES S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die 2.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Aufstockung des Kapitals von seinem aktuellen Stand von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) auf fünfhundert fünfzigtausend Euro (525.000,- EUR), durch Schaffung und Ausgabe von neunzehn tausend (19.000) neuen Aktien ohne Nennwert mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien.

2. Verzicht der Aktionäre auf ihr Zeichnungsvorzugsrecht.

3. Zeichnung und Zahlung.

4. Änderung von Artikel 5 der Satzung.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss.*

Die Versammlung beschließt das Kapital von fünfzigtausend Euro (50.000,-EUR) auf fünfhundertfünfzigtausend Euro (525.000,- EUR), durch Schaffung und Ausgabe von neunzehn tausend (19.000) neuen Aktien ohne Nennwert mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss.*

Sämtliche Aktionäre erklären auf ihr Zeichnungsvorzugsrecht zu verzichten.

*Dritter Beschluss. Zeichnung und Einzahlung*

Die Zeichnung der neunzehn tausend (19.000) neuen Aktien ohne Nennwert wie folgt:

Ist erschienen:

TRIERER BÜRGERVEREIN 1864 GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit Sitz in D-54290 Trier, 9, Liebfrauenstrasse (Amtsgericht Wittlich HRB 40.300) hier vertreten durch

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privateschrift am

TRIERER BÜRGERVEREIN 1864 GmbH, vertreten wie eben erläutert, erklärt hiermit neunzehn tausend (19.000) neue Aktien ohne Nennwert zu zeichnen für die Gesamtsumme von vierhundert fünfundsiebzig tausend Euro (475.000,- EUR).

Die Einzahlung in bar der Kapitalaufstockung in Höhe von vierhundert-fünfundsiebzig tausend Euro (475.000,- EUR), so dass dieser Betrag ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Die Versammlung erklärt die Zeichnungen der neunzehn tausend (19.000) neuen Aktien anzunehmen.

*Vierter Beschluss.*

Infolge ist Artikel 5 der Statuten abzuändern:

" **Art. 5. - Kapital der Gesellschaft.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt funfhundertfunfundzwanzig tausend Euro (525.000,- EUR), und ist eingeteilt in einundzwanzig tausend (21.000) Aktien ohne Nennwert."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 9.15 Uhr geschlossen.

*Kosten:*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 1.900,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER, M. MAYER, C. FENDER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49972. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Dezember 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154202/70.

(090186924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Trivox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.466.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 31.12.2006 déposé le 14.04.2009 n° L090053806.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154167/12.

(090187118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Dalia Air Line, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.757.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Maurice GENOYER, domicilié au 2, rue des Mélèzes, CH-3963 Crans-Montana, Suisse, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an.

La société HRT Révision, domiciliée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

*Pour la société*

DALIA AIR LINE

Référence de publication: 2009154430/16.

(090186983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Magna Park JV Units Hamburg 1 - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.063.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 novembre 2009*

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009:

- Monsieur Christophe PRINTZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de Madame Stéphanie DUVAL, gérant de catégorie B démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009154425/14.

(090186801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Amway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.805.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 25 novembre 2009:

1. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant est acceptée;
2. que M. Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommé nouveau gérant et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009154428/14.

(090186864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Ganeesha I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.612.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maples Finance Trustees (Jersey) Limited, having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St. Helier JE2 4YE, Jersey, Channel Islands, registered with Register of Companies under number 75643,

here represented by Richard Gordon, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish.

**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**

**1. Form, Corporate name.**

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "Ganeesha I S.A".

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

### **3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities or certificates of indebtedness evidencing assignable loans (Schuldscheine) by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) lend or raise funds, issue bonds, notes or certificates of indebtedness evidencing assignable loans (Schuldscheine) or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

### **4. Compartments.**

4.1 In accordance with the Securitisation Law, the Sole Director or the Board of Directors is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

4.2 Subject to article 4.4 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

4.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Sole Director or the Board of Directors may allocate such assets to one or several other compartment or to the general estate of the Company.

4.4 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Sole Director or the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

4.5 The Sole Director or the Board of Directors or their delegates shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

4.6 The liquidation of a compartment is decided by the Sole Director or the Board of Directors.

**5. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital**

**6. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100 %).

**7. Form of the shares.** The shares are in registered form only.

**8. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

**9. Modification of capital.**

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## **Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments**

**10. Registered or bearer form.** The Company may issue bonds, notes, certificates of indebtedness evidencing assignable loans (Schuldscheine) and/or any other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

## **Chapter IV. - Directors, Board of directors, Independent auditors**

**11. Board of directors or sole director.**

11.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders.

11.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**12. Meetings of the board of directors.**

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman shall be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

### **13. General powers of the board of directors / Sole director.**

13.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate.

### **14. Delegation of powers.**

14.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

14.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**15. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the signatures of any two Directors together or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**16. Indemnification of directors.** The Company, to the fullest extent permitted by law, may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

### **17. Independent auditor.**

17.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (*réviseur(s) d'entreprises*) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

17.2 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

## **Chapter V. - General meeting of shareholders**

### **18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.**

18.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

18.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

18.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

18.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

18.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds of the votes cast of the shareholders present or represented.

18.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**19. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of March at 15:00 o'clock, and for the first time in 2011. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

**20. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**21. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

#### **Chapter VI. - Business year, Distribution of profits**

##### **22. Business year.**

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

22.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### **23. Distribution of profits.**

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### **Chapter VII. - Dissolution, Liquidation**

##### **24. Dissolution, Liquidation.**

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

#### **Chapter VIII. - Applicable law**

**25. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for three hundred and ten (310) shares as follows:

Maples Finance Trustees (Jersey) Limited .....	310 shares
Total: three hundred and ten shares .....	310 shares



All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,200.

*First resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Maples Finance Trustees (Jersey) Limited, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, Rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
  - (a) Richard Gordon, director, residing professionally at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - (b) Dylan Davies, director, residing professionally at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - (c) Phillipa White, director, residing professionally at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St. Helier JE2 4YE, Jersey, Channel Islands.

3. In accordance with article 12.1 of the Articles, Richard Gordon is appointed as Chairman of the Board of Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Maples Finance Trustees (Jersey) Limited, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St. Helier JE2 4YE, Jersey, Îles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 75643,

ici représentée par Monsieur Richard Gordon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la "Société").

**STATUTS**

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la "Loi Titrisation").

1.2 La Société adopte la dénomination "Ganeesha I S.A.".

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'"Administrateur Unique") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

### 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme entité d'acquisition et/ou d'émission dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

3.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, des prêts, des titres obligataires, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières ou par des certificats d'endettement représentatifs de prêts transférables (Schuldscheine) par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques et privées;

b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, droits grevant ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de valeurs mobilières et de mise en pension;

e) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des futures, des échanges à terme, des options) et d'autres opérations similaires;

f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou des certificats d'endettement représentatifs de prêts transférables (Schuldscheine) ou toute autre forme de titre représentatifs de dette (incluant par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

### 4. Compartiments.

4.1 En conformité avec la Loi Titrisation, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.

4.2 Sous réserve de l'articles 4.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

4.3 Nonobstant ce qui précède, si, suite au rachat ou au remboursement total des dettes de la société attribuable à un compartiment et à la satisfaction totale et au paiement de toutes les obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de telles dettes ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut allouer de tels actifs à un ou plusieurs autres compartiments ou au patrimoine général de la Société.

4.4 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment spécifique peuvent être payées du patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par l'Admi-

nistrateur Unique ou le Conseil d'Administration entre les compartiments de la société au pro rata des actifs de ces compartiments ou sur une telle autre base considérée comme appropriée.

4.5 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration ou leurs mandataires établiront et maintiendront des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société.

4.6 La liquidation d'un compartiment est décidée par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

**7. Nature des actions.** Les actions sont uniquement nominatives.

**8. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration ou que l'Administrateur Unique déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9. Modification du capital.**

9.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Obligations et autres Titres représentatifs d'une dette**

**10. Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations, des certificats d'endettement représentatifs de prêts transférables (Schuldscheine) et/ou tout autre titre représentatif de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

## **Titre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises**

**11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un administrateur, appelé Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**12. Réunions du conseil d'administration.**

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président sera nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

12.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### **13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.**

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée.

### **14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**15. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**16. Indemnisation des administrateurs.** La Société, pour autant que permis par la loi, peut indemniser tout Administrateur ou dirigeant ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et gestionnaires, contre les dépenses raisonnablement encourues par lui à l'occasion de toute action, procès ou procédure auquel il peut être fait partie en raison du fait d'être ou d'avoir été Administrateur ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont il ne peut être indemnisé, à l'exception de matières où il sera finalement jugé dans une telle action, procès ou procédure comme responsable de faute grave ou de faute intentionnelle; dans le cas d'un accord, une indemnisation sera fournie seulement en rapport avec de telles matières couvertes par l'accord à propos duquel la Société est avertie par un conseil que la personne à indemniser n'a pas commis une telle violation de son devoir. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

### **17. Réviseur d'entreprises.**

17.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

17.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligible(s).

## **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

### **18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

18.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

18.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

18.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

18.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**19. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mars, à 15h00 heures, et pour la première fois en 2011. Dans le cas où ce jour constituerait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**20. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**21. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **22. Année sociale.**

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **23. Répartition des bénéfices.**

23.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **24. Dissolution, Liquidation.**

24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

### Titre VIII - Loi applicable

**25. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

Maples Finance Trustees (Jersey) Limited . . . . .	310 actions
Total: trois cent dix actions . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à EUR 2.200,-.

#### *Première assemblée de l'administrateur unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, Maples Finance Trustees (Jersey) Limited, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2011:

(a) Richard Gordon, administrateur, résidant professionnellement au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Dylan Davies, administrateur, résidant professionnellement au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(c) Phillipa White, administrateur, résidant professionnellement au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St. Helier JE2 4YE, Jersey, Îles Anglo-Normandes.

3. En conformité avec l'article 12.1 des Statuts, Richard Gordon est nommé Président du Conseil d'Administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GORDON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois décembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009154557/566.

(090187444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Locaso Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 88.747.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 mai 2007*

Démission du gérant

- Jean-Luc MOHR

Nomination d'un nouveau gérant

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

RCS Luxembourg B66.684

Siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154433/15.

(090187142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Mobilier et Jardin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 55B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.394.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154423/9.

(090187190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7557 Mersch, 8, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 15.619.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154422/9.

(090187187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.031.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de "Torno Global Contracting S.A." ("la Société") prises le jeudi 3 décembre 2009 à 10.00 heures que:

Suite à la démission avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 de Manacor (Luxembourg) S.A., RCS Luxembourg n° B 9.098, siège social au 46A, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de catégorie A, l'administrateur suivant est provisoirement nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 3 décembre 2009, et ce, en vertu de l'article 51 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée:

- M. Mauricio Oscar GUILLANI, né le 17 mars 1964 à Buenos Aires, Argentine, demeurant à Parera 15, Piso 8, 1014, Buenos Aires, Argentine, administrateur de catégorie A.

Le nouvel administrateur est nommé jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2009.

*Pour Torno Global Contracting S.A.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009154342/21.

(090187132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 33.347.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 octobre 2009*

*Composition du Conseil d'Administration:*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Stephen Gosztony, Monsieur Peter Kelly, Monsieur Victor Kohn, Madame Ida Levine, Monsieur Luis Freitas de Oliveira et Monsieur Shaw B. Wagener en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2010.

*Auditeurs:*

Il a été décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 novembre 2009.

*Pour Capital International Emerging Markets Fund*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Mara Marangelli

*En tant qu'Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2009154343/22.

(090187160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Amel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 41.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154344/10.

(090187069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Apax Med A S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 39.167.738,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 139.477.

*Extrait rectificatif*

Lors de la publication déposée le 23 juillet 2008 (référence: LO80107051.05), dont copie en annexe, la date de naissance ainsi que l'adresse du gérant de classe B, Madame Denise Fallaize ont été inscrites incorrectement, c'est à dire 9 décembre 1973 et Le Campere, Rue du Campere, St Pierre du Bois, Guernsey, GY7 9DA Grande-Bretagne.

La date de naissance correcte du gérant de classe B, Madame Denise Fallaize est le 9 décembre 1963 et son adresse correcte est Le Campere, Rue du Campere, St Pierre du Bois, Guernsey, GY7 9DA. Par conséquent, les présentes coordonnées du gérant de classe B, Madame Denise Fallaize remplacent les coordonnées publiées lors de la publication déposée le 23 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154345/22.

(090187188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.



**Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154346/10.

(090187074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Advance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 92.978.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 30 novembre 2009*

- En vertu du contrat de cession de parts du 30 novembre 2009, il résulte que:

Companies & Trusts Promotion S.A., ayant son siège social au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg a transféré les 124 parts sociales qu'elle détenait à la société Eiger Private Investments S.A ayant son siège social au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié Sincère et Conforme  
Advance Company Sarl  
Signature

Référence de publication: 2009154347/16.

(090186636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Bilco Limited, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 117.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154348/10.

(090187077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Carren Gere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 107.459.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2009 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée Générale décide de nommer Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Monsieur Grégory Guissard, Madame Véronique Wauthier et Mademoiselle Estelle Matera.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009154359/18.

(090186753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Casa Famiglia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1620 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gellé.

R.C.S. Luxembourg B 137.270.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

CASA FAMIGLIA S.A.

L-1620 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154354/13.

(090186756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Immobilière In der Ronnwies Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 9, rue Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 92.489.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2009.

IMMOBILIERE RONNWIES sàrl

L-4032 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009154353/13.

(090186752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Air Transports Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.359.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 25 juin 2007 a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 25 juin 2007 a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Le 25 septembre 2009.

AIR TRANSPORTS INVESTMENTS SA

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

*Représentante permanente / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009154350/23.

(090186762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Abanico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 125.830.

Les comptes annuels au 23.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154351/10.

(090186795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Virgo Crest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.361.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

*Pour Virgo Crest Holding SA*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154352/13.

(090186890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Benli Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.157.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154349/10.

(090187079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Hill Europa A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 45.598.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154341/10.

(090187065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Kornmarkt, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.781.

---

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19.11.2009 que:

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121.917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoquée de son poste de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154380/16.

(090186534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Centre de Maintenance à Distance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19.11.2009 que:

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoqué de son poste de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154379/17.

(090186537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Richbourg Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19.11.2009 que:

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121.917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoquée de son poste de commissaire aux comptes.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154381/17.

(090186533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Indian Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.871.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 5 novembre 2009 a résolu:

- De co-opter à la fonction d'administrateur, M. Heinrich Adami, 120, London Wall, Moor House, Level 11, EC2Y 5ET Londres, Royaume-Uni, avec effet au 5 novembre 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010 en remplacement de Mme Michèle Berger.

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2009 a résolu:

- De co-opter à la fonction d'administrateur, M. Pankaj Bhansali, 11, Blomfield Street, Bell Court House, EC2M 1LB Londres, Royaume-Uni, avec effet au 6 novembre 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010 en remplacement de M. Jerry Hilger.

*Pour Indian Fund S.A., SICAV-SIF*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154369/20.

(090186654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Jas (Mobile) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 109.387.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 19.11.2009 que:

- La Fiduciaire G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, révoqué de son poste de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154378/17.

(090186540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Pergam Properties GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.016.

*Extrait de la Résolution prise par le Conseil de Gérance par voie circulaire avec effet au 28 octobre 2009*

Il ressort de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société par voie circulaire que:

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant que Gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Romain BORDAGE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Le 6 novembre 2009.

Certifiée sincère et conforme

PERGAM PROPERTIES GP S.à.r.l.

Ch. FRANCOIS / S. COLLEAUX

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2009154389/17.

(090186624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Compound Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 64.826.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2008 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman

Monsieur Heikki Kähäri, administrateur, demeurant à F-24440 St. Avit Sénieur, Bidot Haut

Le mandat des administrateurs vient à échéance à l'assemblée générale de l'année 2014.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit:

Fiduplan S.A., L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, RCS B-44.563

Le mandat du commissaire aux comptes vient à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de Compound Investments S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154448/20.

(090187087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Inncona S.à r.l. & Cie. Deux cent cinquantième (250) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.580.

Nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Anton Fink, Oberer Stadtplatz 19, D-94469 Degendorf, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent cinquantième (250.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent cinquantième (250.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154449/36.

(090186891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingtième (80) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.582.

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

**Art. 3.** des Gesellschaftsvertrages wird wie folgt geändert:

Der alleinige Kommanditist Herr Dr. Harald Tischler scheidet zum 15. Oktober 2009 aus der Gesellschaft aus.

Mit Wirkung zum 16. Oktober 2009 tritt

Herr Wolfgang Albus

Geb. 13.06.1944/ Geb. Ort Oberhausen

Beruf: Dipl.-Kaufmann

Ulmenweg 5, D-27607 Langen

in die Gesellschaft ein.

Der Kommanditanteil in Höhe von 175.000,00 € wird auf Herrn Wolfgang Albus übertragen.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

121415

Grevenmacher, 15.10. 2009.

EKIAM Management S. à r. l. / Dr. Harald Tischler / Wolfgang Albus

Wolfgang Albus / - / -

*Geschäftsführer / Kommanditistin (ausscheidend) / Kommanditist (eintretend)*

Référence de publication: 2009154454/23.

(090186899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Mokastar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 67.692.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les adresses des administrateurs suivants ont été modifiées comme suit:

- Monsieur Yves Dimofski, administrateur de la société, réside au 239, route d'Arlon à L-8011 Strassen
- Mademoiselle Cléo Dimofski, administrateur de la société, réside au 239, route d'Arlon à L-8011 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2009154458/15.

(090187165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Aquiline C2P Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.606.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth of November.

Before the undersigned Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Aquiline Financial Services Fund LP , a Limited Partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, which registration number is 4064898 , having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

here represented by Isabelle ADAMO, an employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., having her professional address in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg , by virtue of a proxy, given in New York, on November 11, 2009.

- Aquiline Financial Services Fund (Offshore) LP, an exempted limited partnership incorporated and existing under the Laws of the Cayman Islands, which registration number with the Registrar of Limited partnership is 175647, having its registered office at South Church Street KY George Town, Grand Cayman;

here represented by Isabelle ADAMO, an employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., having her professional address in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg , by virtue of a proxy, given in New York, on November 11, 2009

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Aquiline C2P Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five million (125,000,000) shares with a par value of one ten thousandth (EUR 0.0001) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence,



the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least 1 business day (meaning a day (other than a Saturday, Sunday or a public holiday) on which banks in London, New York, Luxembourg, Cyprus and Moscow are normally open for the conduct of general banking business) in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such conflict prior to the start of the meeting and subject to the requirements of Luxembourg law.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general

meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

- Aquiline Financial Services Fund LP, represented as stated above, subscribed to eighty million two hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty (80,238,750) shares.

- Aquiline Financial Services Fund (Offshore) LP, represented as stated above, subscribed to forty-four million seven hundred sixty-one thousand and two hundred fifty (44,761,250) shares.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg;
2. The following person(s) are appointed managers of the Company for an unlimited period:
  - Sandra Wijnberg, Manager, born on 1 August 1956, in Ohio (United State of America) , having his/her professional address at 535 Madison Avenue, USA-NY 10022 New York (USA), as a Manager A;
  - Geoffrey Kalish, Manager, born on 6<sup>th</sup> August 1963, in New York, (United States of America) having his/her professional address at 535 Madison Avenue, USA-NY 10022 New York (USA), as a Manager A;
  - ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg , as a Manager B;
  - Johan Dejans, Managing partner, born on 17 November 1966, in Aarschot (Belgium) having its professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Manager B
  - Richard Brekelmans, Team Director, born on 12<sup>th</sup> September 1960, in Amsterdam (the Netherlands) having its professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Manager B

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Aquiline Financial Services Fund LP, une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4064898.

ici représentée par Isabelle ADAMO, employée d' ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 11 Novembre 2009.

- Aquiline Financial Services Fund (Offshore) LP, une "exempted limited partnership" organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street KY George Town, Grand Cayman, immatriculée au "Registrar of Limited Partnership" sous le numéro 175647.

ici représentée par Isabelle ADAMO, employée d' ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 11 Novembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société a responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée

sous la dénomination d'Aquiline C2P Holdings S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la miss en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés a des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société, est constituée pour une duré illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas of il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature a compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes a l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré a l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le Capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un dix millième d'euros (EUR 0,0001) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et, en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante. Un gérant ne pourra pas voter à une réunion du conseil de gérance concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil de gérance sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil de gérance et sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient, Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qui possède ou représente.

**Art. 17.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à, "l'assemblée générale des associés" devra être interprété comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

- Aquiline Financial Services Fund LP, prénommée, a souscrit quatre-vingt million deux-cent trente-huit mille sept-cent cinquante (80.238.750) parts sociales.

- Aquiline Financial Services Fund (Offshore) LP, prénommée, a souscrit quarante-quatre million sept-cent soixante-et-un mille deux-cent cinquante (44.761.250) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

121422

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Sandra Wijenberg, gérant, née le 1<sup>er</sup> août 1956 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 535 Madison Avenue, USA-NY 10022 New York (USA), en tant que Gérant A;

- Geoffrey Kalish, Company, gérant, né le 6 août 1963, à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 535 Madison Avenue, USA-NY 10022 New York (USA) en tant que Gérant A;

- ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., une société organisée selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B,

- Johan Dejans, Managing partner, né le 17 November 1966, in Aarschot (Belgium) ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B

- Richard Brekelmans, Team Director, born on 12<sup>th</sup> September 1960, in Amsterdam ( the Netherlands) ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Adamo, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2009. LAC/2009/48308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009154534/392.

(090187277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**HA - AS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

R.C.S. Luxembourg B 149.630.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Aloyse HAAS, agent d'assurances, né à Wiltz le 3 août 1948, (matricule n° 19480803194), demeurant à L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "HA - AS s.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Heiderscheid.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de conseil en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques agréées.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (12.500,- EUR), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) Cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) Transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, prénommé.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Aloyse Haas, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. LAC/2009/47320. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009154536/100.

(090187726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**goals and more, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 149.619.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian Strasser, employé, né le 17 avril 1971 à Ettelbrück, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Dr Klein.

2) Monsieur Steve Reckel, employé, né le 21 juillet 1976 à Luxembourg, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "goals and more".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.



**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, les activités suivantes:

- conception et réalisation d'événements sportifs dans le domaine du football, de séminaires et la prestation de tous services y relatifs (pour son propre compte ou pour le compte d'autrui);
- l'exploitation d'une agence d'affaires;
- l'achat, la vente et la location d'articles sportifs de tout genre;
- opérations liées au conseil commercial.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**L'art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

M. Christian Strasser, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
M. Steve Reckel, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales: . . . . .	100

Ainsi la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-5630 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Dr Klein.
2. L'assemblée désigne comme gérant technique de la Société: Monsieur Christian Strasser, employé, né le 17 avril 1971 à Ettelbrück, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Dr Klein.
3. L'assemblée désigne comme gérant administratif de la Société: Monsieur Steve Reckel, employé, né le 21 juillet 1976 à Luxembourg, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
4. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Strasser, S. Reckel, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. LAC/2009/47294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009154538/121.

(090187505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Efficiency Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.668.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 a co-opté M. Frédéric Fasel demeurant professionnellement au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de M. Pierre Etienne demeurant professionnellement au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur, avec effet au 10 novembre 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2010.

*Pour Efficiency Growth Fund*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154366/15.

(090186657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 715.420,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154401/19.

(090187095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 326.360,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.034.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154407/19.

(090187164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**TERRANUEVA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.411.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 septembre 2009*

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154436/16.

(090187172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 299.140,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154408/19.

(090187167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.396.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154409/19.

(090187173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Corpoinvest Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 137.915.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue au siège social le 04 décembre 2009*

*Décisions*

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Jos Thill S.à r.l." inscrite au RC Diekirch sous le numéro B 94.335, avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf de sa fonction de commissaire aux comptes à partir du 04 décembre 2009.

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de mandater GESTALUX S.A. avec siège social à 11, cité Thiergart L-9807 HOSINGEN comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat est illimité.

Signature.

Référence de publication: 2009154439/16.

(090187239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 923.040,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 126.349.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154410/19.

(090187175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 99.760,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.331.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154412/19.

(090187180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Bio Dynamics B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 703.826,10.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.187.

—  
EXTRAIT

En date du 2 décembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009154441/16.

(090187251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 88.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.699.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154414/19.

(090187238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 395.460,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.658.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154400/19.

(090187089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Mixvoip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 138.372.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue au siège social le 04 décembre 2009*

*Décisions*

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Jos Thill S.à r.l." inscrite au RC Diekirch sous le numéro B 94.335, avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf de sa fonction de commissaire aux comptes à partir du 04 décembre 2009.

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de mandater GESTALUX S.A. avec siège social à 11, cité Thiergart L-9807 HOSINGEN comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat est illimitée.

Pour signature

Référence de publication: 2009154440/16.

(090187240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 48.900.

—  
Suite à une cession des parts intervenue en date du 27 novembre 2009, la propriété des parts se répartit comme suit:  
500 parts sociales M. Rizk Mouwannes

500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27/11/2009.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts Comptables et Fiscaux*

Référence de publication: 2009154435/15.

(090187161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Mogendorf Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 149.610.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den funfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Gerard MATHEIS, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 4. Dezember 1962, mit Berufsanschrift in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

2.- Herr Sinan SAR, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 5. Juni 1980, mit Berufsanschrift in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Beide sind hier vertreten durch Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihr erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Titel I. - Name - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Mogendorf Immo S.A." gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten") geregelt wird.

**Art. 2.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem

Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats kann die Gesellschaft Filialen, Zweigniederlassungen, Agenturen oder Verwaltungssitze sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten..

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

## **Titel II. - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR), eingeteilt in vier tausend (4.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien lauten auf den Namen oder auf den Inhaber oder teils auf den Namen und teils auf den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, welcher die Delegation an eine Person enthält welche nicht Mitglied des Verwaltungsrats ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 und 2 des Gesetzes, hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

## **Titel III. - Generalversammlung der Aktionäre Beschlüsse des einzigen Aktionärs**

**Art. 7.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann ebenfalls einberufen werden auf Wunsch von Aktionären welche mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten.



**Art. 8.** Die jährliche Generalversammlung tritt am 2. Montag des Monats Juni jeden Jahres um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Das gesetzlich vorgesehene Quorum und die Fristen regeln die Einberufung und die Führung der Versammlungen, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax eine andere Person als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen von Gesetzes wegen oder aufgrund dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anleger gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen von den Aktionären zu erfüllenden Bedingungen festlegen um an den Versammlungen teilzunehmen.

Falls alle Aktionäre bei einer Versammlung anwesend oder vertreten sind, und falls sie erklären die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Die im Rahmen einer Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten welches von den Mitgliedern des Büros und den Aktionären, welche dies verlangen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Die Teilnahme der Aktionäre an den Versammlungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel erfolgen welche ihre Identifizierung ermöglichen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

#### **Titel IV - Verwaltungsrat**

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt welche ihre Anzahl, ihre Vergütung und ihre Amtszeit festsetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren ernannt bis zur Wahl ihrer Nachfolger.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Falls der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder anderswie unbesetzt ist, kann dieser freie Sitz, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, provisorisch bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und welcher mit der Abfassung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen betraut ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammen.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz aller Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen; im Fall seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit der anwesenden Personen pro tempore ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen um den Vorsitz der Versammlungen zu übernehmen.

Jede Verwaltungsratssitzung wird, durch schriftlichen Bescheid mindestens vierundzwanzig Stunden im voraus einberufen, außer im Dringlichkeitsfall, wobei dann die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsbescheid angegeben werden müssen. Es kann auf den Einberufungsbescheid verzichtet werden, falls jedes Verwaltungsratsmitglied hierzu per Brief, Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem gleichwertigen Kommunikationsmittel sein Einverständnis gegeben hat. Eine spezielle Einberufung ist nicht erforderlich bei Verwaltungsratssitzungen welche an einem vorher durch Beschluss des Verwaltungsrats festgesetzten Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel, welche ihre Identifizierung ermöglichen, teilnehmen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten,

welche die tatsächliche Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit, entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, wobei die Zustimmung mittels eines oder mehrerer Schriftstücke, Brief, Telefax oder jedem anderen ähnlichen Kommunikationsmittel erfolgt, wobei das Ganze zusammen das Protokoll darstellt, welches als Beweis des gefassten Beschlusses dient.

**Art. 11.** Die Protokolle aller Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden unterzeichnet oder, im Fall seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle welche bei Gericht oder anderswo dienen sollen werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, so übt dieses die Befugnisse des Verwaltungsrats aus.

Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung und Vertretung, gemäß Artikel 60 des Gesetzes, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Bevollmächtigten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und alleine oder gemeinsam handeln, übertragen. Ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrats geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedingt, dass der Verwaltungsrat der Generalversammlung jährlich Bericht erstattet über die Bezüge, Vergütungen und anderer Vorteile des Delegierten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls notarielle oder privatschriftliche Spezialvollmachten erteilen.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, verpflichtet Letzterer die Gesellschaft rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift.

#### **Titel V. - Aufsicht**

**Art. 14.** Die Geschäfte der Gesellschaft obliegen der Aufsicht eines oder mehrerer Kommissare, welche nicht Aktionär sein müssen.

Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimmt außerdem ihre Zahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, so wie in Artikel 5 der Satzung vorgesehen, oder so wie es laut Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt, auf Vorschlag des Verwaltungsrats, auf welche Weise über den Saldo des jährlichen Reingewinns verfügt wird.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

#### **Titel VII. - Liquidation**

**Art. 17.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, durchgeführt.

#### **Titel VIII. - Satzungsänderung**

**Art. 18.** Die gegenwärtige Satzung kann durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes abstimmt, abgeändert werden.

#### **Titel IX. - Schlussbestimmung - Anwendbares recht**

**Art. 19.** Für alle in dieser Satzung nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet 2011 statt.  
 3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

*Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, erklären die erschienenen Parteien die dreihundertzehn (310) Aktien zu zeichnen wie folgt:

1) Herr Gerard MATHEIS, vorgeannt, zweitausend Aktien . . . . .	2.000
2) Herr Sinan SAR, vorgeannt, zweitausand Aktien . . . . .	<u>2.000</u>
Total: viertausend Aktien . . . . .	4.000

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zweihunderttausend Euro (200.000,-EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausendfünfhundert Euro.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich, festgesetzt.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a) Herr Gerard MATHEIS, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 4. Dezember 1962, mit Berufsanschrift in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.
  - b) Herr Sinan SAR, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 5. Juni 1980, mit Berufsanschrift in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.
  - c) Herr Claude CRAUSER, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 22. April 1981, mit Berufsanschrift in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.
4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Kohnen & Associés S.à r.l.", mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 62, avenue de la Liberté, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114190, wird zum Kommissar ernannt.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: GOERES; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4412. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt.

Junglinster, den 7. Dezember 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009154553/231.

(090187316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRADITION LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 24 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 774 du 9 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques BARTHEL, administrateur de la Société, demeurant à Hellange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF (11.259) actions représentant l'intégralité du capital social, ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-HUIT (11.258) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Toutes les actions sont nominatives.

Que l'actionnaire minoritaire détenant une (1) action, lequel a été dûment convoqué à la présente Assemblée générale extraordinaire par lettre recommandée en date du 4 novembre 2009, ne s'est pas présenté.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- L'augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.791.686,86 (deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents) à EUR 3.041.686,86 (trois millions quarante et un mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents).

2.- Souscription et libération en espèces des actions nouvelles par l'actionnaire unique.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS QUATRE-VINGT-SIX cents (EUR 2.791.686,86) à EUR 3.041.686,86 (trois millions quarante et un mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents) par la création et l'émission de MILLE HUIT (1.008) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### *Souscription - Paiement*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, décide de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire et admet à la souscription de la totalité des MILLE HUIT (1.008) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, rue de Langallerie 11.

Ensuite la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., prédésignée, ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, rue de Langallerie 11.

ici représentée par Monsieur Jacques BARTHEL, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée,

a déclaré souscrire les MILLE HUIT (1.008) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.041.686,86 (trois millions quarante et un mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents) représenté par DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (12.267) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

121437

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. BARTHEL, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48214. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009154646/78.

(090187448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**ProLogis UK XLIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.071.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance II S.à r.l., a company having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 77.445

by virtue of a proxy given on November 4<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK XLIX, S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on September 21<sup>st</sup>, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of March 17<sup>th</sup>, 2001 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK XLIX, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance II S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at October 30<sup>th</sup>, 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at October 30<sup>th</sup>, 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77.445,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK XLIX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 17 mars 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK XLIX, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance II S.à r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de

l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47344. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009154657/98.

(090187446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**ProLogis UK XCVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.589.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769 by virtue of a proxy given on November 4<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK XCVII, S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on May 17<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1187 of August 7<sup>th</sup>, 2002 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK XCVII, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at October 30<sup>th</sup>, 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at October 30<sup>th</sup>, 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK XCVII, S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 7 août 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK XCVII, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47342. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009154658/97.

(090187405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.